

Règlement

Championnat d'Interclubs Vétérans Meurthe-et-Moselle

Saison 2025 - 2026

SOMMAIRE

I. Généralités

- a. Composition des équipes
- b. Gestion de la compétition
- c. Inscription et qualification des équipes
 - 1. Clubs et équipes autorisées à participer
 - 2. Inscription et retrait
 - 3. Désignation d'un capitaine
 - 4. Lieu et horaires de rencontre défini distinctement sur Badnet

II. Classement de la division

- a. Barème des points par match
- b. Barème des points par rencontre
- c. Cas d'égalité

III. Accueil d'une journée Généralités

- a. Généralités
- b. Modalités le jour J
- c. Communication des résultats
- d. Modifications horaires ou de lieu
- e. Arbitrage

IV. Qualification des joueurs

- a. Généralités
- b. Devoirs de participation des joueurs
 - 1. Joueurs Brûlés
 - 2. Respect de la hiérarchie de classement
- c. Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extra-communautaires non assimilés

V. Calcul de la force d'un joueur, d'une paire

Hiérarchie des joueurs et paires

VI. Forfaits

- a. Forfaits sur une rencontre
- b. Forfaits sur un match

VII. Volants

VIII. Tenue vestimentaire des joueurs

IX. Sanctions et réclamations

- a. Réclamations
- b. Sanctions et recours

I. Généralités

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions de déroulement pour les Championnats Interclubs Vétérans de Meurthe-et-Moselle. Il précise l'ensemble des modalités de participation, de qualification et le point financier. Un Interclubs est une compétition par équipe attribuant des titres départementaux à une équipe. Il se réfère au Règlement Général des Compétitions (RGC). Il ne pourra en conséquence être modifié en cours de saison qu'en cas d'erreur manifeste, de modification du dit RGC, ou de cas n'ayant pas été référencé dans le règlement. Il est également rappelé que le Championnat Interclubs de Meurthe-et-Moselle est une compétition fédérale et les points compteront dans votre moyenne de joueur et impacteront vos classements.

a. Composition des équipes

Pour l'ensemble des divisions, le format du Championnat est de **7 matchs / rencontre**
2SH - 1SD - 2DH - 1DM - 1DD

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des disciplines différentes.

La composition MINIMALE d'une équipe doit permettre d'assurer **au minimum 4 matchs** au cours de chaque rencontre. En deçà, l'équipe perd automatiquement la rencontre sur le score de 7/-7 ce qui équivaut à un forfait.

Important : un joueur ne peut pas jouer la même journée dans plusieurs équipes vétérans

_ Sanction joueur ayant joué 2 matchs disciplines identiques : Matchs réalisés perdu par WO

_ Sanction joueur ayant joué dans une autre équipe du championnat : Matchs joués par le joueur perdu par WO

b. Gestion de la compétition

La gestion des championnats interclubs vétérans est confiée par le comité départemental, à un responsable d'interclubs départemental :

Christine JOLAIN

Tel : 06.78.84.91.51

Mail : christine.jolain@orange.fr

Toute « réclamation officielle » est à réaliser uniquement par mail (christine.jolain@orange.fr) au Responsable des Interclubs Vétérans. En fonction de la complexité du problème soulevé, il pourra s'appuyer sur la Commission Départementale Interclubs (CDI).

c. Inscription et qualification des équipes

1. Clubs et équipes autorisées à participer

Seuls les clubs affiliés au Comité Départemental de Badminton de Meurthe-et-Moselle pourront participer aux championnats départementaux (sauf dérogation de la Commission Compétition 54). Tout club souhaitant inscrire une équipe en interclubs doit avoir au préalable réglé au Comité départemental 54, tout autre du de la saison écoulée.

2. Inscription et retrait

L'inscription se fera en ligne sur Badnet, **avant le 24 septembre 2025 inclus pour un début de la compétition dès le mois d'octobre**. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date, toutes les inscriptions devront être réalisées en ligne aucune inscription ne sera prise en charge par le Gestionnaire.

3. Désignation d'un capitaine

Pour chaque inscription d'équipe, il est obligatoire d'avoir indiqué UN capitaine avec des coordonnées téléphoniques et électroniques. Un capitaine doit être disponible par téléphone/emails afin que les échanges avec les autres Capitaines et le Responsable des IC se fassent rapidement. Le capitaine sera le contact privilégié du Responsable des IC, pour la transmission des informations, ainsi que celui des autres Capitaines d'équipes. Il sera chargé de donner rapidement les informations / réponses à son équipe...Etc... (Sous peine de sanctions pour son équipe)

Les capitaines des équipes devront être déclarés en tant que tel sur le portail <http://www.badnet.org>, au plus tard 7 jours avant le début du championnat sous peine de sanction sur la première journée.

Sanction retard renseignement capitaine : -1 sur la rencontre

4. Lieu et horaires de rencontre défini distinctement sur Badnet

La personne qui a renseigné les informations lors de l'inscription de son équipe est responsable de l'exactitude de ces dernières si une information se voit erronée ou modifiée, il doit en référer au gestionnaire des interclubs afin de corriger et de mettre à jour ces dernières.

II. Classement de la division

a. Barème des points par rencontres

Le résultat de chaque match donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 Points
- Défaite : + 0 Point
- Forfait : – 1 Point

b. Barème des points par rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : + 3 Points
- Nul : + 1 Points
- Défaite : 0 Point
- Forfait : 0 point

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de -7 / 7.

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème ci-dessus. La première équipe est l'équipe dont la somme de ces points est la plus élevée.

c. Cas d'égalité

- Dans le cas d'un score de parité entre une équipe complète et une équipe incomplète, la victoire ira à la première nommée. Si les deux équipes sont incomplètes, le match nul sera conservé
- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différence +40

Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différence +32

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C.

Le championnat départemental Vétérans se déroulera en deux temps

La première étape se déroulera autour de quatre poules composées d'équipes au hasard (jusqu'à fin décembre 2025)

La seconde étape : à partir de janvier 2026: les quatre poules seront équilibrées les premiers de chaque poule seront dans la poule A, les deuxièmes dans la poule B, les troisièmes dans la poule C et la poule D sera composée des dernières équipes qui ont le moins performé.

Les quatre divisions seront plus équilibrées et un classement sera ainsi réalisé.

III. Accueil d'une journée

a. Généralités

L'équipe hôte est **Responsable** de l'organisation sportive. **Le Capitaine qui reçoit pilote** (aménagement du gymnase, tenue de la feuille de rencontre, envoi et saisie des résultats). **Il doit prendre contact avec l'équipe adverse au plus tard une semaine avant la date prévue de la rencontre sur le calendrier officiel.**

Le nombre minimum de terrains requis est de 2 .

Si la communication est difficile, il est possible de contacter les dirigeants des IC qui essaieront de trouver une solution via les présidents de clubs. Si le problème persiste les responsables des IC pourront mettre en place des sanctions.

b. Modalités le jour J

- Le jour de la compétition, chaque capitaine devra avoir en sa possession la feuille de rencontre remplie et imprimée (le jour de la rencontre) depuis son compte capitaine Badnet. Aucune modification ne doit être apportée après commencement du premier match.

- La salle est ouverte au moins 30 mn avant le début des rencontres.

- Un dispositif d'affichage est également souhaitable, permettant au public de suivre l'évolution aussi bien des matchs que des rencontres dans leur ensemble.

- Chaque match est considéré comme lancé lorsque les deux joueurs adversaires s'échauffent, toute blessure intervenant à ce moment est considérée comme abandon sur le match débuté. Si le joueur devait réaliser plusieurs matchs le seconde sera lors perdu par forfait étant donné que le joueur ne peut jouer le second match.

- Tout joueur inscrit sur la feuille de match doit être présent maximum à la fin du premier match de la rencontre, sauf retard exceptionnel et justifié (famille, travail, bouchons, panne diverse...)

- Lors d'une rencontre, si un évènement (Extinction des lampes, terrains impraticable, fermeture du gymnase...) vient perturber un ou plusieurs matchs, et que ces derniers ne peuvent être joués ils devront être considérés comme « abandon » pour les deux équipes sur le ou les matchs.

_ Sanction retard joueur : Wo sur le match qui devait être réalisé par le joueur

_ Evènement exceptionnel ne permettant pas de jouer le match : Ab sur le match qui devait être réalisé pour les deux équipes

c. Communication des résultats

Le Capitaine à domicile a la charge de communiquer les résultats (ou l'autre Capitaine en commun d'accord). Il doit pour cela impérativement saisir **Les résultats dans les 48 Heures maximum après la rencontre sous peine de sanctions**. La partie adverse doit confirmer les résultats sur Badnet dès réception du mail de Badnet.

_ Sanction retard rentré des scores : -1 sur la rencontre.

_ Sanction retard confirmation partie adverse : -1 sur la rencontre

d. Modifications horaires ou de lieu

Dans l'ensemble des divisions sauf cas exceptionnel et validé par le responsable d'IC, aucune rencontre ne pourra pas être reportée de plus d'une semaine. Le calendrier est établi assez tôt pour pouvoir s'organiser.

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, le Responsable des IC se réserve le droit de déroger à ce règlement. Les seuls motifs de report acceptés concernent :

-Les intempéries

-Epidémies. Si plus de 3 joueurs ayant joués pour cette équipe la journée précédente sont malades, une possibilité de report de la rencontre sera possible. Les certificats médicaux devront être transmis au gestionnaire dans les 8 jours suivant la date prévue de la rencontre. La date de la nouvelle rencontre sera fixée par le gestionnaire. Dans tous les cas Une journée reportée devra toujours se jouer avant la journée qui suit (J04 avant J05).

- Merci d'anticiper les fermetures de votre gymnase durant les vacances (certains clubs concernés). Réaliser par anticipation les rencontres si cela est nécessaire.

_ Sanction lors de report non autorisée : Rencontre perdue par l'équipe hôte sur le score de 7/-7

e. Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre. Ils doivent veiller à la composition des équipes en début de rencontre, au respect des Règles officielles du badminton et du règlement officiel des compétitions. Si un problème survient les capitaines doivent alors consulter ce règlement qui est accessible à tout moment sur le site Badnet. Si le problème n'est pas référencé, ils peuvent en dernier recourt contacter le Gestionnaire.

IV. Qualification des joueurs

a. Généralités

- **Les équipes doivent être composées de joueurs vétérans.**

- Tout joueur participant à une journée d'Interclubs **doit être en règle la veille de ladite** journée, à savoir :

Être licencié

Ne pas faire l'objet d'une sanction disciplinaire

Être autorisé à jouer en compétition, et être en règle avec la FFBAD

Avoir obtenu, l'autorisation de mutation et/ou pour le statut de joueur assimilé la saison en cours,

_ Sanction si un joueur remplit un ou plusieurs critères cités ci dessus : Matches réalisé par le joueur lors de la rencontre perdue par WO

b. Devoirs de participation des joueurs

Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du Championnat Elite, National, Régional, ou Départemental.

1. Joueurs Brulés

Un joueur est considéré comme **brulé** dans une équipe à partir du moment **où il a disputé 3 RENCONTRE dans une autre équipe vétérans de son club, brûlé pour les autres poules.**

c. Joueurs mutés. joueurs communautaires non assimilés. joueurs extracommunautaires non assimilés

Tout élément concernant un joueur sera pris en compte depuis **POONA** (classement, mutation, assimilé). Pour **le responsable des IC, les informations POONA seront l'unique référence prise en compte)**

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre :

Le nombre de joueurs mutés est limité à 3, tous joueurs confondus

_ Sanction si surnombre de mutés : match réalisé par le 4eme muté WO et -1 sur la rencontre

V. Calcul de la force d'un joueur, d'une paire

Hiérarchie des joueurs et paires

La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH)

La mise à jour est effectuée après chaque rencontre. Il est nécessaire de ne pas faire la feuille de rencontre en avance pour les matchs se jouant dans les jours suivant la mise à jour officielle.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée et selon le même calendrier que le premier alinéa. Par conséquent, le capitaine n'a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires que si la cote de ces joueurs ou paires ont une **cote rigoureusement égale.**

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site Internet : poona.ffbad.org.

NOTA : C'est cette règle qui sera retenue en cas de réclamation. Donc bien veiller au contrôle. En cas de report de rencontre, c'est la date qui sera sous Badnet qui sera retenue, par conséquent, bien veiller au report des dates de matchs en informatique. **Aucun accord entre capitaines sur choix d'ordre des joueurs ne sera accepté.**

_ Sanction si un joueur ou une paire est hiérarchiquement supérieure : Match qui devait être joué et celui joué par le joueur hiérarchiquement supérieur perdus par WO

VI. Forfaits

a. Forfaits sur une rencontre

Si une équipe ne se présente pas ou ne souhaite pas jouer, elle perd la rencontre par forfait. Cela signifie que l'équipe adverse a gagné la rencontre sur le score 7/-7, 14-0 (sets), 294-0 (points). Si une équipe est forfait sur 3 journées, cela est considéré comme un forfait général : tous ses résultats sont annulés.

_ Sanction lors d'un forfait sur une rencontre : rencontre perdue par WO (soit 7/-7) et -1 sur la rencontre.

b. Forfaits sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle)
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés) ;
- En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en Simple Homme se fera obligatoirement sur le SH2).
- Pour les cas de dépassement des quotas de joueurs extra-communautaires ou mutés, on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueur à avoir joué.
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.
- Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 21-0, sous réserve de l'application du dernier alinéa de ce paragraphe.
- En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :
- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;
- Pour chaque joueur non qualifié aligné ;

- Pour chaque erreur de hiérarchie.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini au paragraphe 3.1.
- Une équipe ne pourra cumuler plus de 3 points de pénalités sur une rencontre.
- Si les deux équipes sont forfait, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

Forfait décidé par Responsable Interclubs

_ Sanction lors d'un forfait sur un match : Matchs réalisé par le joueur lors de la rencontre perdue par WO et -1 sur la rencontre.

VII. Volants

Les volants sont fournis en partage par les deux équipes s'affrontant.

ATTENTION : Pour l'ensemble des divisions le volant utilisé doit être en PLUMES.

VIII. Tenue vestimentaire des joueurs

Tout joueur doit porter une tenue de badminton, conformément aux règles définies dans le Règlement Général des Compétitions.

Lors de chacune des rencontres du Championnat, il serait bien que le nom et/ou le sigle du club apparaisse sur tous les maillots des joueurs ; Ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur et/ou du club.

IX. Sanctions et réclamations

a. Réclamations

- En parallèle d'un mail envoyé au Responsable des IC, les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement) être notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Responsable des IC d'un chèque de caution de 80 € à l'ordre du CODEP 54. La CDI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission Compétition, le chèque de caution sera retourné.

b. Sanctions et recours

La CDI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 20 jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CDI prononçant les sanctions seront notifiées par mail au club sanctionné.

En cas de désaccord avec une décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la lettre notifiant la décision de la CDI, faire appel de cette décision en adressant sa requête par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commission Litige de la Ligue.

Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site Internet du CODEP.

-> Dans le cadre d'aléas durant le Championnat ou cas particuliers n'ayant pas été stipulés dans le règlement, le Responsable des IC statuera. En fonction de la particularité des faits, il mettra en place une réunion avec la CDI s'il juge que cela est nécessaire. Et sera en mesure de modifier le présent règlement afin de permettre un bon déroulement du championnat.

Annexe 1
MODALITÉS FINANCIÈRES DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

DROITS D'ENGAGEMENT

Championnat IC 54

40 € par Equipe si le club est représenté par une personne physique lors d'une réunion interclubs sinon 70 €. Le règlement sera demandé en fin de saison fin mai.

AMENDES ET SANCTIONS SPORTIVES

Les sanctions financières et sportives seront fixées par la CDI le cas échéant.

Formulaire d'engagement du Championnat d'Interclubs vétérans De Meurthe-et-Moselle Saison 2025-2026

Renseignements Equipe

Nom du club :

Nom/Prénom du Président :

Mail Président :

Portable Président :

Nom de l'équipe :

Division année précédente :

Division souhaitée :

Coordonnées du Capitaine d'équipe

Nom :

Prénom :

Mail :

Adresse :

Portable :

Fixe :

Autres Coordonnées :

Informations Salle

Adresse :

Jour de Rencontre :

Horaires de Rencontre :

Nombre de terrains Disponibles :